

# Procès-verbal de l'Assemblée des délégués, le 20 juin au Kunsthaus à Zurich

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1925)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Procès-verbal de l'Assemblée des Délégués

le 20 juin 1925 au Kunsthaus à Zürich.

Sont présents 28 délégués. Le Bureau est représenté au complet.

L'assemblée élit comme rapporteur pour la Suisse allemande M. Hanns Welti, Zurich, pour la Suisse romande M. Léon Perrin, Neuchâtel. Comme scrutateurs MM. Buchner (Bâle) et Couvet (Lausanne).

Le Président central S. Righini est élu pour présider l'assemblée.

Le procès-verbal de l'année passée ayant été publié dans le journal, n'est pas lu sur le désir de l'assemblée.

Le Président rappelle les noms des membres décédés dans l'année courante, qui sont Emil Toggweiler, peintre à Berne, J. J. Graff, sculpteur de Zurich et J. Nofaier, peintre à Neuchâtel, et invite l'assemblée à se lever en souvenir respectueux.

Le Secrétaire central lit le rapport annuel qui ne soulève pas d'observations.

Le Caissier central Monsieur Carl Liner donne communication des comptes de l'année: Le total des recettes est de fr. 13,061.85, le total des dépenses est de fr. 14,506 20, soit un déficit de fr. 1444.35.

Il est donné lecture du rapport des vérificateurs de comptes, MM. Blöchlinger et Buchs. Ces Messieurs proposent de donner décharge au Caissier central M. Carl Liner et des remerciements à lui et à son frère, Directeur de Banque, pour leur dévouement.

L'assemblée remercie les caissiers des sections et les vérificateurs des comptes ainsi que les suppléants MM. Meier et Francillon. Ces derniers sont confirmés dans leurs fonctions.

La cotisation annuelle est maintenue à fr. 10.—. Pour les sections de Munich et de Paris valent de nouveau les décisions de l'assemblée précédente. M. Carl Liner donne connaissance du budget pour l'exercice à venir où les recettes et dépenses balancent par fr. 14,800.—. M. Blöchlinger fait quelques observations concernant les frais pour l'Annuaire et le Bulletin. Il estime que nous pourrions obtenir ce travail à de meilleures conditions; ainsi qu'au sujet du remboursement de la subvention accordée à la Section de Berne pour l'exposition de Berthoud; il demande que les prêts soient remboursés intégralement. Il demande que les sections, et en particulier celle de Genève, fassent un effort pour faire rentrer les cotisations arriérées qui sont pour la dernière section de fr. 3000.— environ. M. Blöchlinger est très étonné que la Section de Genève ne soit pas en règle avec la Caisse centrale pour ces 2 dernières années particulièrement et demande s'il y a lieu d'examiner la réduction des délégués de cette section.

Le Président Righini donne lecture du Rapport du Comité central pour l'année écoulée.

La société s'est associée au deuil des familles du conseiller national Frey, du poète Spitteler et du peintre Thoma à Karlsruhe. Nous avons présenté nos félicitations au docteur Trog et au professeur Woelfflin lors de leur 60<sup>e</sup> anniversaire.

Il mentionne le résultat de l'Exposition de la Société à Zurich en 1924 où la Confédération a subventionné la Société de fr. 3000.— et a fait des achats pour fr. 17,200.—. Il annonce que les 2 % sur les permissions d'entrée (restriction des importations) montant à peu près à fr. 100,000.— ont été réservés en faveur des artistes (fonds des Beaux-Arts).

M. Trachsel demande que la question de maison de retraite soit suivie et remercie le Président pour les démarches faites. Le Président remercie le conseiller judiciaire Dr. Jagmetti pour les services rendus, ainsi que le dévoué secrétaire R. W. Huber.

La proposition de la Section Vaudoise de l'admission des femmes artistes comme membres actifs est présentée par M. Clément, Président de la Section Vaudoise; elle est défendue chaleureusement par M. Blanchet. Estimant que les femmes artistes comme membres passifs ont les mêmes droits que les membres actifs (exception faite pour l'administration) 10 sections votent contre la proposition. Les Sections Vaud et Munich se prononcent pour.

La demande de fonder une nouvelle section de la Société à Soleure étant régulièrement faite et en rapport avec les statuts, le Président annonce la création de cette section qui se compose de 5 membres.

Les 27 candidats présentés par les sections sont acceptés pour être proposés à l'Assemblée générale à l'exception d'un candidat de la Section de Soleure, M. Girard, peintre, ne remplissant pas les conditions requises par les statuts. Un candidat de la Section de Paris est accepté sous certaines conditions d'ordre intérieur en M. David Burnand, peintre.

Dans les divers, MM. Trachsel, Blanchet et Méteïn de la Section de Genève rompent une lance en faveur de la revendication qui leur tient à cœur, soit la faculté pour les membres d'exposer de droit au moins une œuvre aux expositions de la Société.

M. Méteïn fait remarquer que les C. F. F. n'ont pas voulu accorder de réductions sur le prix des billets de chemin de fer pour les personnes désirant se rendre au Salon fédéral. Les termes de la réponse reçue de ce département sont inadmissibles. M. le Président prend acte de cette déclaration et lève la séance à 7 heures.

Le rapporteur français:  
*Léon Perrin*, sculpteur.